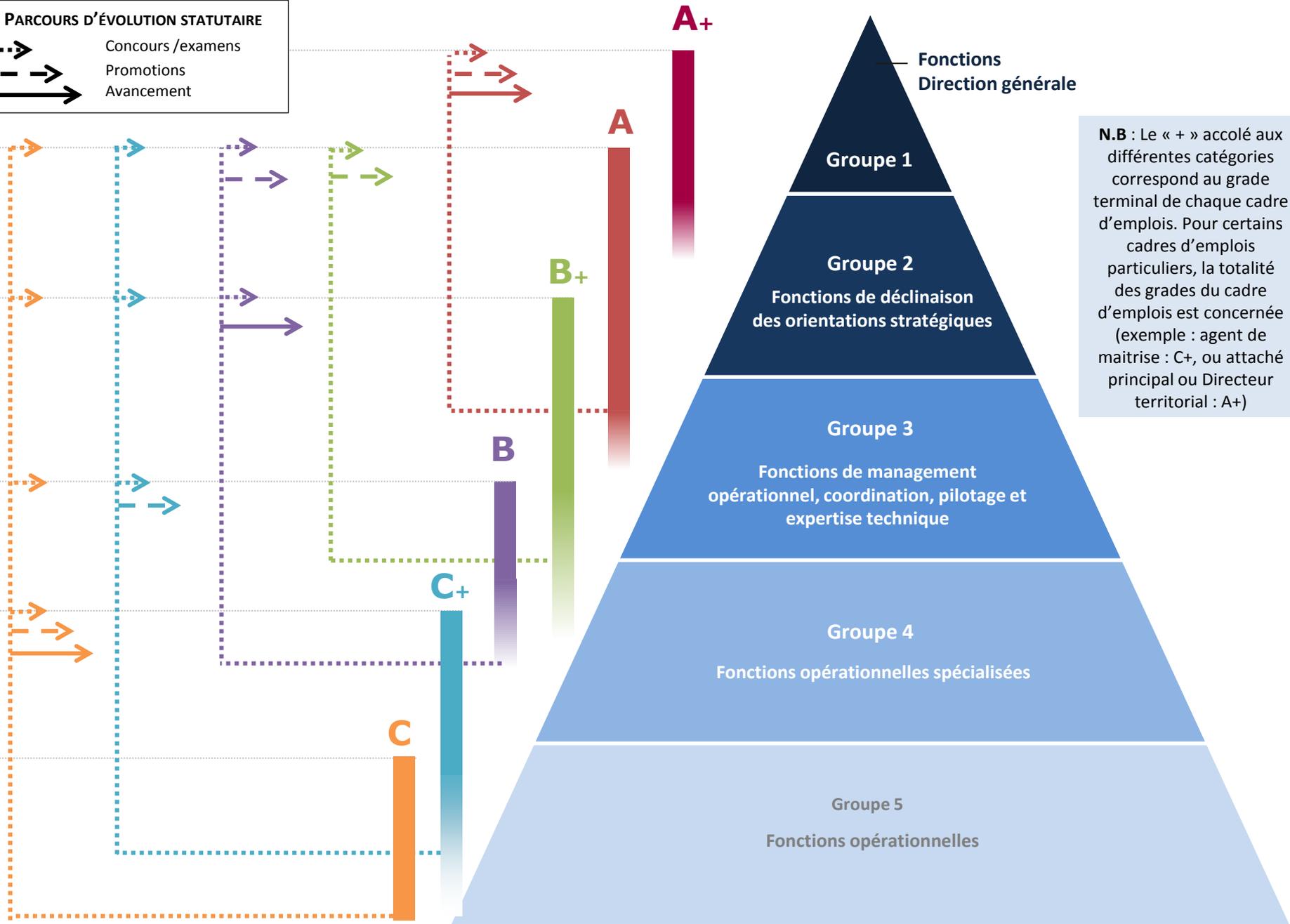


# Parcours d'évolution : cinq groupes de fonctions



**N.B :** Le « + » accolé aux différentes catégories correspond au grade terminal de chaque cadre d'emplois. Pour certains cadres d'emplois particuliers, la totalité des grades du cadre d'emplois est concernée (exemple : agent de maîtrise : C+, ou attaché principal ou Directeur territorial : A+)

# DÉFINITION DES GROUPES

- ❑ **Groupe 5 : Fonctions opérationnelles classiques et/ou d'exécution**  
Fonction d'exécution opérationnelle dans un domaine d'activité précis.
- ❑ **Groupe 4 : Fonctions opérationnelles spécialisées**  
Ensemble de fonctions métiers d'application technique dans un domaine ainsi que l'ensemble des fonctions managériales de proximité et de relais auprès d'équipes opérationnelles.
- ❑ **Groupe 3 : Fonctions de management opérationnel, coordination, pilotage, expertise technique**  
Fonctions d'encadrement à l'échelle d'une structure ou fonctions de coordination et de pilotage de projets. Ensemble de fonctions métiers d'un niveau d'expertise technique ou thématique élevé d'accompagnement des décisions.
- ❑ **Groupe 2 : Fonctions de déclinaison des orientations stratégiques**  
Fonctions d'encadrement à l'échelle d'une direction ou d'un service.
- ❑ **Groupe 1 : Fonctions de direction générale**  
Ensemble des fonctions d'encadrement supérieur et stratégique caractérisées par la dimension transversale des décisions et objectifs définis à partir des orientations politiques.

# GROUPE 5

## Fonctions opérationnelles classiques et/ou d'exécution

### Missions

Rôle opérationnel. Assure les tâches nécessaires au fonctionnement des structures municipales.

### Décision

Planifie son plan de charge.

### Management

Pas d'encadrement.

### Organisation

Respecte les plannings et normes en vigueur.

### Création et Production

Propose des procédures adaptées et les met en œuvre. Participe à la réalisation d'opérations sectorielles ou transversales. Résout des problèmes.

### Gestion

S'assure de la disponibilité des moyens et matériels. Alimente les critères de suivi.

### Communication

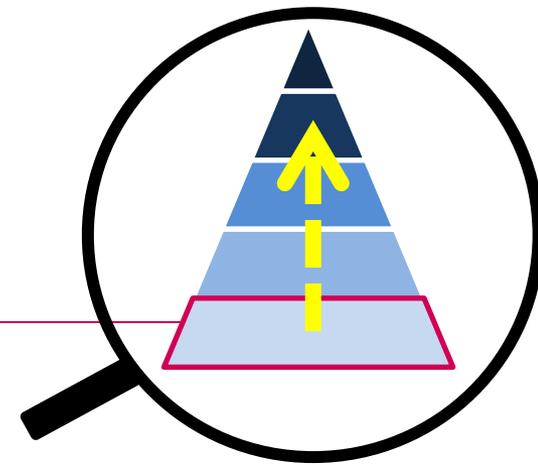
Rend compte de son activité et alerte sa hiérarchie.

### Autonomie/responsabilités

Est garant de l'efficacité de son intervention et de la sécurité de ses prestations au regard des réglementations. Est garant du respect des règles et procédures. Alertes en cas de risques identifiés et propose des mesures correctives.

### Catégorie de l'emploi

Fonctions ou postes de catégorie C.



### Niveau 1 – Mission d'exécution administrative

- Agent administratif
- Agent d'accueil
- Agent en charge du courrier
- Appariteur – Enquêteur
- Assistant archiviste
- Assistant du référent
- Secrétaire

### Niveau 2 – Missions d'exécution technique

- |                                    |                           |               |
|------------------------------------|---------------------------|---------------|
| • Agent de la voirie signalétique  | • Aide cuisinier          | • Maçon       |
| • Agent d'entretien                | • Chauffeur - Taxi social | • Magasinier  |
| • Agent des fêtes et cérémonies    | • Chauffeur livreur       | • Mécanicien  |
| • Agent des offices                | • Conducteur d'engins     | • Menuisier   |
| • Agent des salles de convivialité | • Couvreur                | • Palefrenier |
| • Agent d'exécution technique      | • Electricien             | • Peintre     |
| • Agent du cimetière               | • Gardien                 | • Plombier    |
| • Agent en charge de la sécurité   | • Intendant du bâtiment   | • Secrétaire  |
| • Agent polyvalent de production   | • Jardinier               | • Serrurier   |

# GROUPE 4

## Fonctions opérationnelles spécialisées

### Missions

Rôle opérationnel, il organise au plan fonctionnel le travail d'une équipe et/ou ses propres missions d'expertise en vue de la réalisation de prestations de service ou de production dans le cadre d'objectifs formalisés par la hiérarchie.

### Décision

Prend des décisions opérationnelles de résolution de problèmes et de garantie de qualité.

### Management

Encadre une équipe d'agents opérationnels pour la réalisation de prestations de service ou de production dans le cadre d'objectifs formalisés par la hiérarchie. Assure la réalisation de ses activités et contrôle la réalisation de celle de son équipe.

### Organisation

Est référent dans son domaine de spécialité. Planifie et contrôle l'exécution des activités des équipes au plan fonctionnel et participe à certains projets transversaux. Contrôle le temps de travail et l'application des normes en vigueur.

### Création et Production

Optimise les moyens et propose les méthodes. Assure la veille technique et juridique dans son domaine d'expertise et participe à la résolution des problèmes.

### Gestion

Est garant de la gestion de ses moyens. Alimente les indicateurs et contrôle le respect des règles financières et comptables.

### Communication

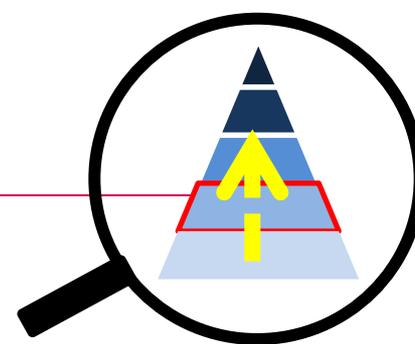
Est garant de la cohésion de l'équipe et donne du sens au quotidien en le situant dans son contexte global. Diffuse et fait remonter les informations nécessaires en rendant compte de son activité.

### Responsabilités

Est garant de l'efficacité de son intervention et de la sécurité des prestations de son unité au regard des réglementations. Alerte en cas de risques identifiés et propose des mesures correctives.

### Catégorie de l'emploi

Fonctions ou postes de catégorie C, C+ et B.



### Niveau 1 – Assistantat de service - Direction - Encadrement de proximité - Domaine transversal - Référent technique

- Adjoint au responsable de structure - Accueil d'enfants et de jeunes
- Adjoint au responsable d'un domaine technique
- Assistant de Direction
- Assistant du coordinateur
- Chef d'atelier
- Chef d'équipe
- Chef du magasin central
- Coordinateur
- Gestionnaire – Expertise
- Référent famille
- Référent seniors
- Régisseur
- Secrétaire - Cabinet du Maire
- Secrétaire médicale

### Niveau 2 - Encadrement d'usagers et/ou d'agents - Référents techniques administratifs - Encadrement de proximité

- Aide à domicile
- Aide auxiliaire de puériculture
- Animateur de loisirs
- Animateur famille
- Animateur jeunesse
- Animateur seniors
- ATSEM
- Chef cuisinier
- Ludothécaire
- Moniteur
- Projectionniste
- Auxiliaire de Puériculture
- Référent des ALSH
- Référent sécurité

### Niveau 3 - Gestion de dossiers - Domaines

- Agent d'état civil
- Agent en charge des élections
- Agent en charge des télécommunications
- Ambassadeur du tri sélectif
- ASVP
- Gestionnaire
- Référent
- Référent sécurité

# GROUPE 3

## Fonctions de management opérationnel, coordination, pilotage, expertise technique

### Missions

Rôle opérationnel, d'expertise technique ou thématique sur une ou plusieurs politiques publiques ou fonctionnelles dans un champ de compétences définies. Est garant des processus spécifiques de son unité et/ou des projets ainsi que de l'atteinte des objectifs de son unité par la définition d'évaluation spécifiques.

### Décision

Décline les orientations en objectifs stratégiques et opérationnels. Définit et anime différents dispositifs. Propose des modes opératoires, fixe les objectifs et évalue les résultats de son unité.

### Management

Manage dans une optique de relais ou de proximité d'un service. Propose l'organisation interne de son unité, la décline en postes de travail. Anime et soutient techniquement son unité.

### Organisation

Pilote un projet stratégique dans son champ de compétences et contribue à certains projets transversaux.

### Création et Production

Optimise les moyens, choisit les méthodes et assure la veille technique et juridique dans son domaine d'expertise. Au titre de sa mission d'aide à la décision, rédige des rapports, études, etc., et contribue à la résolution des problèmes.

### Gestion

Est garant de la gestion de ses moyens. Propose, met en place et suit les indicateurs. Contrôle le respect des règles financières et comptables.

### Communication

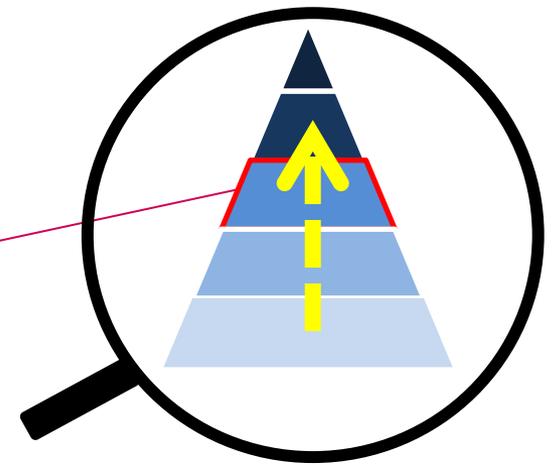
Met en œuvre des actions de communication et/ou d'animation dans le cadre du plan de communication municipal. Peut participer comme expert à des réunions publiques.

### Responsabilités

Est garant vis-à-vis des élus et de la DG de la sécurité des prestations de la collectivité au regard des réglementations. Alerte en cas de risques identifiés et propose des mesures correctives.

### Catégorie de l'emploi

Fonctions ou postes de catégorie B et A.



### Niveau 1 – Coordination - Pilotage de projets

- Chargé de communication
- Chef de projet
- Coordinateur

### Niveau 2 - Management opérationnel Responsable de structure ou de pôle

- Responsable de structure
- Responsable d'équipement
- Responsable de structure - Accueil d'enfants et de jeunes
- Responsable d'un domaine technique

### Niveau 3 - Expertise technique - Chargé de mission - Responsable administratif et financier

- Assistant social
- Référent de section
- Chargé de mission
- Référent des baux
- Chargé du recrutement - formation - mobilité
- Référent médecine préventive
- Dessinateur projeteur
- Référent SIRH
- Infirmier
- Responsable administratif et financier
- Inspecteur de salubrité
- Technicien informatique
- Photographe
- Technicien paramédical
- Référent - Carrières paie

# GROUPE 2

## Fonctions de déclinaison des orientations stratégiques

### Missions

Rôle stratégique et opérationnel. Décline les orientations politiques en objectifs stratégiques et opérationnels. Pilote les projets transversaux et garantit l'atteinte des objectifs de sa direction par la définition d'évaluation spécifiques.

### Décision

Arbitre et hiérarchise les moyens des projets de ses services. Détermine les objectifs de sa direction ou de son service.

### Management

Veille à l'adéquation des moyens et des objectifs fixés. Pilote et coordonne le groupe des chefs de service pour les directeurs ou le groupe d'agents pour les responsables de service.

### Organisation

Délègue aux services et aux équipes la mise en œuvre des objectifs opérationnels qui leur sont attribués. Définit les critères et évalue les atteintes des objectifs.

### Création et Production

Impulse la conception et l'amélioration des services publics en lien avec les politiques publiques. Favorise la cohérence des services en lien avec les orientations opérationnelles. Au titre de sa mission d'aide à la décision, rédige des rapports, études, etc....

Propose des scénarii d'évolution et ou d'amélioration des prestations. Assure la veille technique et juridique dans son domaine d'expertise.

### Gestion :

Est garant de la gestion de ses moyens. Contrôle le respect des règles financières et comptables. Prévoit, propose et négocie le budget de sa direction devant les élus et la DG.

Propose, met en place et suit les indicateurs. Coordonne et analyse les indicateurs de suivi des résultats et des moyens.

### Communication

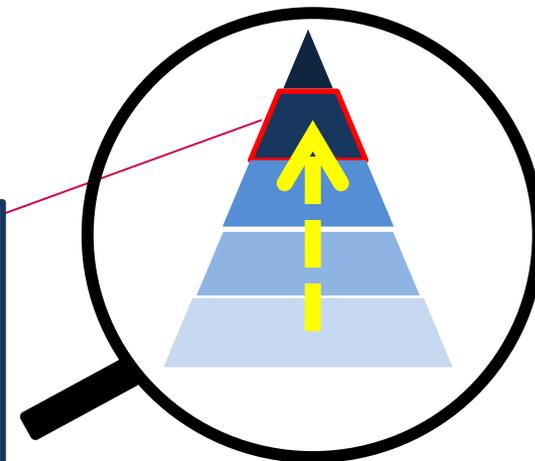
Propose un plan de communication spécifique aux missions de sa direction. Négocie des conventions et/ou contrats dans son domaine d'intervention avec des partenaires locaux et/ou nationaux et garantit leur mise en œuvre. Participe à des instances locales et/ou nationales en tant que représentant institutionnel dans son champ d'activité.

### Responsabilités

Est garant vis-à-vis des élus et de la Direction Générale de la sécurité des prestations de la collectivité au regard des réglementations. Alerte en cas de risques identifiés et propose des mesures correctives.

### Catégorie de l'emploi

Fonctions ou postes de Catégorie A.



### Niveau 1 – Directeurs de plusieurs services

- Directeur de la jeunesse et des sports
- Directeur de l'éducation et de l'enfance
- Directeur affaires sociale et petite enfance
- Directeur de la Restauration, Sécurité et Propreté des Bâtiments

### Niveau 2 – Directeurs d'un service (20 agents et +) et Adjoints au Directeur

- Directeur des Bâtiments
- Directeur de la Santé Prévention
- Directeur des Affaires Générales
- Directeur VRD et espaces verts
- Adjoints au Directeur

### Niveau 3 – Directeur d'un service (- de 20 agents) et Responsables de service

- Directeur des Affaires Juridique et des Instances
- Directeur de la Communication
- Directeur de l'Évènementiel
- Responsables de service

# GROUPE 1

## Fonctions de direction générale

### Missions

Définit et met en œuvre des orientations stratégiques et des modes de gestion. Prépare, met en forme et pilote les orientations politiques, Pilote de grands projets transversaux. Impulse la politique d'évaluation des politiques publiques et propose les évolutions nécessaires.

### Décision

Participe à la définition du projet global de la Ville. Détermine les objectifs municipaux, arbitre et hiérarchise les moyens des projets des directions. Impulse et supervise la mise en œuvre des politiques publiques.

### Management

Management de dirigeants : pilote et coordonne l'équipe de direction. Délègue aux directions la mise en œuvre des politiques publiques.

### Organisation

Pilote et adapte le projet d'organisation de la collectivité. Définit les critères et évalue les atteintes des objectifs. Propose les mesures de progrès et impulse la conception et l'amélioration des services publiques en lien avec les politiques publiques. Au titre de sa mission stratégique et d'aide à la décision, rédige des rapports, études, etc.

### Création et Production

Administre et favorise la cohérence des services en lien avec les orientations stratégiques.

### Gestion

Identifie et recherche les ressources. Pilote l'utilisation des ressources : supervise, arbitre, organise les moyens et les ressources en procédant à l'allocation des ressources de manière efficiente.

### Communication

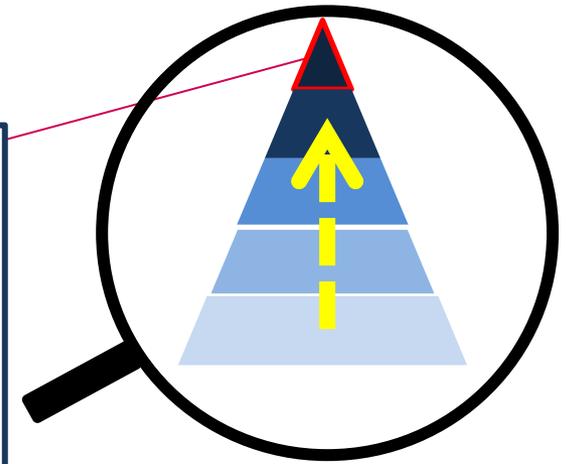
Conseille sur la mise en place du plan de communication municipal. Négocie avec les partenaires locaux et/ou nationaux. Participe à des instances locales et/ou nationales en tant que représentant institutionnel.

### Responsabilités

Est garant vis-à-vis des élus et usagers de la sécurité des prestations de la collectivité au regard des réglementations. Alerte en cas de risques identifiés et propose les mesures correctives adaptées à mettre en œuvre.

### Catégorie de l'emploi

Fonctions ou postes de catégorie A et A+



#### Niveau 1 – Directeur Général des Services

- Directeur général des services
- Directeur général du CCAS

#### Niveau 2 – Directeurs Général Adjoint

- Directeur des services techniques
- Directeur général adjoint

#### Niveau 3 – Membres du comité de direction générale

- Directeur des finances et commandes publiques
- Directeur des ressources humaines
- Directeur du développement urbain